



PAR COURRIEL

Québec, le 25 juillet 2025

Madame Nancy Labrecque
Porte-parole
MRC de Montmagny
nlabrecque@montmagny.com

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de
Montmagny – Questions complémentaires – DQ20**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 juillet à 12 h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – DQ20

1. En première partie de l'audience publique, vous avez indiqué qu'un des objectifs des comités de maximisation était de répondre aux besoins d'hébergement lors de la phase de construction des parcs éoliens (DT2, p. 40). À ce propos :
 - a. Quelle est la capacité totale des établissements hôteliers et des résidences de tourisme sur le territoire de la MRC? Si possible, veuillez ventiler votre réponse par municipalité.
 - b. Quelles sont les données dont vous disposez sur les taux moyens d'occupation de ces services d'hébergement? Observez-vous des tendances particulières dans les dernières années?
 - c. Les comités de maximisation envisagent-ils d'autres options d'hébergement advenant que les besoins lors des phases de construction des parcs éoliens surpassent la capacité d'accueil des établissements hôteliers et des résidences de tourisme dans la MRC?
2. Le rapport *Les paysages de la Chaudière-Appalaches - Vers la connaissance et la mise en valeur*, publié en 2013, a été produit avec la participation de l'ensemble des MRC de la région. Il constituait une première étape régionale à une éventuelle étude complète des paysages de chacune des MRC de la Chaudière-Appalaches et diverses recommandations y sont présentées. La MRC de Montmagny a-t-elle donné suite à ce rapport ou prévoit-elle le faire, notamment dans le processus en cours pour la révision de son schéma d'aménagement et de développement du territoire?
3. L'implication de la MRC et des municipalités dans la réalisation des projets éoliens, comme partenaires et bénéficiaires de redevances, est perçue par plusieurs participantes et participants comme incompatible avec la défense des droits des citoyennes et citoyens dans leurs interactions avec les initiateurs (DT6, p. 13, 14, 16, 68, 69 et 73).

Des dispositifs sont-ils en place au niveau de la MRC et des municipalités pour encadrer de telles situations et éviter les conflits d'intérêts ou leur apparence dans le cadre de partenariats public-privé pour la réalisation de projets éoliens? Si oui, lesquels? Le cas contraire, qu'envisagez-vous mettre en place comme dispositifs?